



ZOHE

Zone de secours Hainaut-Est

Appel aux candidatures de technicien en prévention incendie au grade d'attaché spécifique (A1 spécifique) à titre contractuel

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut-Est, en séance du 25 novembre 2016 a décidé de recruter 1 technicien en prévention incendie au grade d'attaché spécifique à temps plein dans le cadre d'un contrat de travail et de constituer une réserve de recrutement de lauréats d'une durée de validité de deux ans.

DESCRIPTIF DE FONCTION

La zone de secours Hainaut-Est recherche pour son cadre administratif et logistique « Calog » un technicien en prévention incendie.

Mission :

Au sein du département prévention incendie de la Zone de secours Hainaut-Est, le technicien en prévention exécute les missions d'avis et de contrôle dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion, sur base d'un dossier (plans d'architectes, dossier de permis d'urbanisme...) ou d'une visite sur site, conformément à l'A.R. du 19 décembre 2014 fixant l'organisation de la prévention incendie dans les zones de secours.

Tâches principales :

- Traiter les missions qui lui sont confiées par le directeur du département prévention. Pour ce faire, il sera amené à se déplacer dans l'entièreté de la zone ;
- Participer à la mise à jour des données techniques et réglementaires du département en suivant l'évolution des règlements, normes et notes techniques ;
- Seconder le directeur du département dans la gestion des procédures et des outils (informatiques ou autres...) nécessaires au bon fonctionnement du département ;
- Collaborer avec les différents acteurs internes (autres départements de la zone de secours) et externes (administrations communales, sociétés de distribution de gaz, d'eau et d'électricité,..) et assurer de bonnes relations avec ceux-ci ;
- Conduire des réunions (avec des architectes, bureaux d'études, administrations...).

Savoir-faire / Savoir-être :

- Une expérience dans le domaine du Fire Safety Engineering et/ou de la prévention incendie est un atout.
- Savoir utiliser les logiciels classiques (traitement de texte, tableur, messagerie) ;
- Avoir une bonne connaissance du système institutionnel belge et de l'organisation des matières liées à la sécurité incendie ;
- Disposer d'une bonne visualisation en 3D et savoir interpréter des plans d'architecture ;
- Avoir un esprit de synthèse, de la rigueur et une bonne capacité de rédaction. Une bonne communication orale et écrite est nécessaire ;
- Savoir travailler en autonomie tout en collaborant avec les collègues ;
- Etre structuré, organisé et savoir gérer son temps pour respecter les délais ;
- Etant un interface entre l'administration et l'usager, le technicien en prévention doit être avenant et garant du service (rendu au) public. Ponctualité, discrétion, respect et déontologie sont des qualités requises.



ZOHE

Zone de secours Hainaut-Est

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL

- a) être membre d'un Etat faisant partie de l'Espace économie européen ou de la Confédération helvétique ;
- b) avoir une connaissance de la langue jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- c) être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction à exercer ;
- d) jouir des droits civils et politiques ;
- e) être en règle vis-à-vis des lois sur la milice ;
- f) être âgé de 18 ans minimum ;
- g) être titulaire du permis de conduire de catégorie B ;
- h) être titulaire d'un master ou être ingénieur.

La possession du brevet de technicien en prévention incendie tel que défini par le SPF Intérieur (voir Arrêté royal sur la formation des membres des services publics de secours du 18/11/2015) et la connaissance des logiciels Abifire et/ou E-emergency sont des atouts.

EPREUVES DE SELECTION

Réussir devant les membres de la commission de sélection, les épreuves suivantes :

1° une épreuve écrite éliminatoire qui comprend un questionnaire sur la connaissance théorique du métier et la rédaction d'un texte argumentatif ; cette épreuve représentera 25 % de la cote globale.

2° une épreuve orale comprenant :

- a) 1^{ère} partie : un exercice de mise en situation (avec préparation écrite d'une demi-heure) permettant d'évaluer les connaissances du candidat, sa méthodologie de travail et surtout sa capacité à l'argumentation ; celui-ci représentera 50 % de la cote globale ;
- b) 2^{ème} partie : une interview permettant d'apprécier la motivation, la maturité et la compétence du candidat à la gestion des priorités et résolution des conflits ; celle-ci représentera 25% de la cote globale.

Pour réussir, le candidat devra obtenir au moins 50% des points à chacune des 2 épreuves et au moins 60 % des points à l'ensemble des 2 épreuves.

MODALITÉS D'INTRODUCTION DE VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature composé :

- d'une lettre de motivation datée et signée;
- d'un curriculum vitae;
- d'une copie :
 - de votre carte d'identité recto/verso ;
 - de votre permis de conduire de catégorie B ;
 - de votre (vos) diplôme(s), titre(s) de compétence(s) ou titre(s) de formation correspondant aux conditions visées au point h) ;
 - d'un extrait de votre casier judiciaire ;
 - d'un certificat de milice s'il échet ;



ZOHE

Zone de secours Hainaut-Est

doit être envoyé pour le lundi 20 mars 2017 au plus tard, par courrier postal à l'adresse suivante :

ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST
Rue de la Tombe, 112
6001 MARCINELLE

A savoir :

Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.

Date de parution de l'appel : le 22 février 2017

Daniel DE CLERCQ
Commandant de Zone f.f.
Zone de Secours Hainaut-Est